

CONSEIL INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Réunion du Conseil du 24 octobre 2018 – 13 h 30 à 17 h
Salle de bal A, Hôtel Delta – Centre-ville d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

La réunion débute à 13 h 30 (HAE) avec les participants suivants :

États-Unis		Canada
	Membres du Conseil	
M. S. Durrett, président suppléant M. T. Brown M. R. Company M. A. David D ^r D. Kuehn		D ^r G. Béchard, président M. J. Aubry-Morin Mme P. Clavet Mme J. Frain M. M. Hudon
	Secrétaires	
M. A. Heer		M. R. Caldwell
	Représentants de la régularisation	
M. K. Koralewski (suppléant)		M. J. Bruxer Mme J. Dickhout (suppléante)
	Personnel de la Commission mixte internationale (CMI)	
M. F. Bevacqua		M. D. Fay Mme S. Lobrichon
	Associés	
M. B. Carmichael M. P. Davis Mme C. Fisher M. T. Lavigne M. G. Schmidt (ph) Mme L. Schifferle Mme S. Wagner		M. J-F. Belzile Mme S. Grady M. D. Huff M. J. Hughes Mme W. Leger M. P-M. Rondeau M. H. Sansoucy (ph) M. R. Singhroy M. M. Shantz

1 Appel nominal, mot d'ouverture, objectifs

Le D^r Béchard ouvre la réunion par un appel nominal et des remarques introductives, y compris une salutation traditionnelle des Premières Nations.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté (ci-joint).

3 Mesures de suivi précédentes

Toutes les mesures de suivi de la réunion du 18 septembre sont indiquées comme complétées.

4 Conditions actuelles et aperçu de la régularisation

a. Aperçu de la régularisation

Le représentant canadien de la régularisation présente les conditions actuelles et donne un aperçu de la régularisation, faisant état de débits entrants élevés persistants dans le lac Ontario et des effets associés sur le lac Saint-Laurent. Les niveaux du lac Saint-Laurent ont atteint des valeurs basses record ou s'en sont approchés au cours des derniers mois.

b. Déviation mineure pour le halage des bateaux

En raison de la persistance des débits sortants élevés du lac Ontario, les niveaux du lac Saint-Laurent sont demeurés près des minimums record. Pour faciliter le halage des bateaux, le Conseil a accepté des dérogations mineures pour abaisser temporairement le débit sortant du lac Ontario pendant un maximum de 48 heures, deux fois sur deux fins de semaine, à partir de l'après-midi du vendredi 5 octobre. Un niveau cible de 73,38 m au barrage de Long Sault a été utilisé.

L'augmentation de 2 cm du lac Ontario sera rétablie dès que possible.

La nécessité d'une communication plus directe concernant l'impact sur le lac Saint-Louis est discutée. Le fait que le débit ait été réduit pendant deux fins de semaine cette année a aggravé ces impacts, d'autant plus que cela s'est produit pendant la saison de la chasse aux canards, alors que les chasseurs sur place souhaitent utiliser leurs bateaux pour cette activité sportive annuelle.

Mesure de suivi : Les secrétaires incluront les avantages/impacts du halage des bateaux dans les futurs rapports d'étape semestriels. Les représentants de la régularisation et les secrétaires amélioreront les communications à l'interne (c.-à-d. avec le GCO) et à l'externe (communiqué de presse, entre autres) sur les futurs efforts de halage des bateaux.

5 Mesures d'entités énergétiques concernant les demandes d'exploitants de réseau

a. Aperçu des directives/mesures proposées par la NYPA et OPG

On rappelle le contexte de cette question. Étant donné qu'il y a une panne à long terme sur la ligne de transport entre Moses et Saunders, un rejet de production est envisagé comme une « prochaine étape » de contingence. Cela pourrait entraîner une réduction immédiate de la production jusqu'à 342 MW, ce qui équivaut à l'arrêt d'un maximum de six unités et entraîne une diminution soudaine du débit jusqu'à 1 700 m³/s. Le déversement au barrage de Long Sault serait amorcé immédiatement après de telles coupures, afin que le débit total de la rivière puisse être maintenu le plus rapidement possible par la suite. La New York Power Authority (NYPA) affectera un opérateur supplémentaire pendant ces périodes afin de faciliter ce transfert de débit.

b. Examen de la proposition par le GCO

Les experts des corporations de la Voie maritime, les représentants des entités énergétiques et les représentants de la régularisation ont tous convenu d'une version définitive de plan de communication de rejet de production (RP) lors d'un appel le 16 octobre. Des listes d'appel en éventail ont été établies pour l'armement et/ou l'activation du système de RP, ainsi que pour le rétablissement de la production par la suite. Une note a été ajoutée afin que le plan de communication puisse être employé pour toute perte de production inattendue de ce type. La NYPA inclura une nouvelle signalisation et des alertes de sécurité pour les intervenants (près du déversoir du barrage de Long Sault) dans la stratégie de communication complète.

Mesure de suivi : La représentante du Groupe consultatif sur les opérations (GCO), Shari Grady, enverra le document révisé du Plan de communication pour le rejet de production aux secrétaires pour qu'ils le distribuent au Conseil. Le document sera révisé de manière à pouvoir être appliqué à tout moment en cas de perte soudaine de production. Les secrétaires feront circuler le plan de communication final sur le rejet de production.

6 Renouvellement du site Web de la CMI/du Conseil

Le nouveau site sera lancé le 25 octobre. Il reste encore quelques éléments à mettre au point et à jour (par exemple, l'automatisation et l'animation des graphiques et des tableaux, les traductions manquantes, l'inclusion des rapports en attente, l'inversion de l'ordre du tableau des changements de flux, et la mise en évidence des efforts de sensibilisation récents et à venir du Conseil dans un widget ou une application de calendrier). Il reste encore du contenu sur le site Web qui doit être mis à jour pour refléter les changements intervenus depuis la mise en œuvre du nouveau plan de régularisation. Les membres et le personnel seront formés à l'administration et à

l'utilisation du nouveau site au cours des prochaines semaines.

7 **Comité des communications**

a. Mise à jour sur la stratégie de communication de l'IIBH

M. Huff, fondateur d'ECO Strategy, présente les conclusions de son cabinet de stratégie de communication sur les efforts de communication du Conseil pendant la crise de 2017. Au total, 48 recommandations sont formulées (par exemple, les retards dans la diffusion des informations pendant les crises peuvent être évités en ayant un plan de communication de crise à l'avance; les communiqués de presse accompagnés de photos sont les plus efficaces; les journalistes utilisent Twitter, etc.) En général, les efforts de communication ont été jugés excellents, et le maintien du recrutement de la page Facebook témoigne d'un « vote de confiance » général ainsi que de la confiance du public envers le Conseil comme source d'information fiable. Le Comité des communications a hâte d'adopter certaines des recommandations du consultant dans les mois à venir.

Mesure de suivi : Le Comité des communications organisera un appel pour discuter des conclusions, et discutera plus avant des recommandations avec le Conseil en mars et la Commission en avril.

b. Activités de sensibilisation du public

L'embauche d'un responsable des affaires publiques au United States Army Corps of Engineers (USACE) d'ici la fin de l'année aidera les efforts de communication du Conseil. L'atelier sur L'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques (IIBH), auquel ont participé plusieurs membres du Conseil et du personnel, a démontré la nécessité de renforcer les communications entourant les impacts des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL) travaillera à de telles initiatives avec l'entrepreneur pour le Cadre d'orientation sur les changements climatiques.

Le Comité des communications procède à l'élaboration d'un article sur le lac Saint-Laurent sur Wikipédia afin de sensibiliser les gens à nos opérations de régularisation et aux structures de contrôle. Les membres du Conseil et le personnel prévoient de visiter à nouveau les associations de résidents du lac Saint-Laurent au cours de l'hiver afin de poursuivre le dialogue avec les résidents, les dirigeants communautaires et les autorités de conservation. Il est décidé qu'une lettre devrait être élaborée et envoyée aux dirigeants municipaux canadiens nouvellement élus et aux autres dirigeants communautaires.

Mesure de suivi : Le Comité des communications élaborera une courte lettre à envoyer aux chefs de gouvernement canadiens nouvellement élus et aux autres dirigeants communautaires. Les secrétaires enverront cette pièce, dès qu'elle sera disponible. Les représentants du Conseil rencontreront les associations de résidents du lac St-Laurent au cours de l'hiver.

8 Comité GAGL

a. Rapport 2017 – Points de la présentation à la CMI

Le Comité GAGL donne un aperçu du rapport sur les conditions, les impacts et la performance du plan pendant la crise des hautes eaux de 2017, en se concentrant sur les questions en suspens, les principales conclusions et les prochaines étapes. Le Comité discute d'une stratégie d'engagement des intervenants à présenter à la CMI le 25 octobre, mais il est convenu que cela nécessiterait plus ample discussion. On demande au Conseil d'approuver le résumé avant le 31 octobre. Un rapport final et signé devrait être présenté à la CMI d'ici le 9 novembre.

Mesure de suivi : Le Conseil notera dans la présentation de demain que davantage de fonds sont nécessaires pour la GAGL. Le Comité des communications aura une discussion pour déterminer la meilleure façon de répondre à la publication prochaine du rapport.

b. Orientation pour l'exercice 2019

Le Comité GAGL fournit un bref résumé du plan de travail et note qu'un plan ajusté sera soumis en début de semaine prochaine. Deux analyses principales sont discutées, notamment l'examen continu de la performance du plan, et une analyse des lacunes relativement à une liste des impacts connus et/ou des changements potentiels du plan, classés par ordre de priorité en fonction des données et informations disponibles ou nécessaires.

9 Examen des présentations semestrielles

Le Conseil discute de sa présentation semestrielle du 25 octobre. Une demande de financement supplémentaire pour la GAGL sera ajoutée. Aucune autre modification substantielle n'est requise.

10 Questions diverses

a. Changements proposés concernant les représentants du GCO

M. Jean-François Belzile, capitaine de port et directeur des opérations maritimes de l'Administration portuaire de Montréal (APM) présente sa proposition d'être ajouté aux membres du Groupe consultatif sur les opérations (GCO). L'APM est un organisme fédéral autonome créé en vertu de la *Loi maritime du Canada*. L'emplacement du Port, à 1 600 km à

l'intérieur des terres de l'océan Atlantique, donne accès à 110 millions de consommateurs dans un transit de deux jours. Plusieurs exemples des efforts du Port en matière de développement durable et en tant qu'acteur collaboratif sont donnés. Le Port a démontré ses efforts en ce qui concerne l'utilisation des tirants d'eau disponibles des navires dans la mesure du possible, y compris sa planification, sa surveillance et l'enregistrement en ligne des transits de navires. On note que l'APM a une connaissance spécifique de certains facteurs (au-delà de ce que la Garde côtière canadienne (GCC) ferait), et parfois, le travail du GCO ne se reflète pas dans la liaison de la GCC avec l'APM. La compétence de l'APM est notée, ce qui suscite une question sur qui, dans la famille des agences fédérales canadiennes, est responsable des transits sécuritaires des navires sur les voies navigables dans un contexte juridique, et une autre sur la question de savoir si cela créerait un précédent pour d'autres propositions de ce genre. Les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants de la régularisation tiennent une séance à huis clos pour discuter de la proposition et reportent une décision à une date ultérieure. La composition du GCO, le processus de nomination des membres et le mandat du Groupe ainsi que le mandat de certaines agences pertinentes doivent être revus et clarifiés (à la lumière du fait qu'il n'y a eu aucun changement d'agence membre depuis 1960, mais en tenant compte des changements dans le commerce et au port). Un représentant de la GCC a envoyé une lettre au Conseil pour exprimer son point de vue sur la demande d'examen de l'APM.

Mesure de suivi : Le personnel du Conseil fournira aux membres des documents pour les aider à examiner la composition du GCO, le processus de nomination des membres et tout mandat du Groupe avant de prendre une décision sur l'ajout de l'APM au GCO. Le coprésident canadien parlera à la GCC pour voir si elle peut fournir un soutien accru.

Une deuxième proposition concernant les représentants du GCO est soumise par M. Hugo Sansoucy. M. Sansoucy est un gestionnaire du membre actuel du GCO et suppléant pour Hydro-Québec. Hydro-Québec propose que M. Sansoucy aide à faciliter tout changement de débit nécessaire en dehors des heures de bureau, de la période de fonte printanière, de la période de gestion des glaces ou d'autres périodes à risque élevé pour des raisons « administratives » (qualifiées par la suite de mesures d'économie). On souligne que ce changement a déjà été mis en place il y a quelques semaines, sans l'avis du Conseil. Le besoin du soutien de M. Sansoucy sera communiqué sur une base hebdomadaire après discussion avec le membre actuel du GCO/suppléant pour Hydro-Québec. Mme Sylvie Ouellette sera la suppléante de M. Sansoucy pendant ces périodes non critiques. Les membres du Conseil et le personnel

soulignent qu'il est important que les membres/suppléants du GCO soient pleinement conscients des risques encourus et qu'ils développent une relation de travail avec tous les membres du Groupe afin de faciliter et d'appuyer au mieux les décisions de changement rapide de débit tout au long de l'année, y compris les périodes de l'année non critiques pour Hydro-Québec mais critiques pour d'autres intérêts (p. ex. les récents bas niveaux du lac Saint-Laurent étant une préoccupation critique pour les corporations de la Voie maritime). L'ajout de personnes au processus de facilitation des changements de débit augmente les risques et la complexité. M. Sansoucy assure le Conseil que les deux gestionnaires participeront à tous les appels du GCO, qu'ils auront accès à toutes les données pertinentes d'Hydro-Québec et qu'ils comptent de nombreuses années d'expérience dans le domaine.

Mesure de suivi : Hydro-Québec doit fournir une lettre officielle au Conseil décrivant la proposition afin de permettre un examen plus approfondi et une intervention du Conseil.

b. Réunions d'octobre/avril – Avant ou après la présentation?

Ce point est reporté à la réunion de mars.

Mesure de suivi : Le Secrétaire américain inclura cette discussion dans l'ordre du jour de mars.

c. Prochaine réunion du Conseil

La réunion du Conseil du printemps 2019 se tiendra les 5 et 6 mars, et devrait avoir lieu à Détroit. Le membre David et le représentant canadien de la régularisation organiseront des ateliers sur la communication et un aperçu de la régularisation et des prévisions, respectivement, le 5 mars, et la réunion du Conseil aura lieu le 6 mars. Le lieu exact est à déterminer.

Mesure de suivi : Le secrétaire américain informera le Conseil du lieu de la réunion et des hôtels dès que possible.

d. Réunions du Comité GAGL

Le Comité GAGL prévoit de tenir des réunions à Burlington en février et à Buffalo ou Détroit en juin.

11 Examen des mesures de suivi

Ce point est reporté en raison de contraintes de temps.

Mesure de suivi : Les secrétaires doivent mettre au point les mesures de suivi d'aujourd'hui et les distribuer au Conseil pour examen.

12 Mot de la fin et levée de la séance

M. Durrett indique que c'était peut-être sa dernière fonction liée à la CMI. On le félicite et le remercie de nouveau. La séance publique est levée à 17 h 15 et la séance à huis clos à 17 h 45.

CONSEIL INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Réunion du Conseil le 24 octobre 2018 – 13 h 30 à 17 h
Salle de bal A, Hôtel Delta – Centre-ville d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal, mot d'ouverture, objectifs [Béchar] 13:30
2. Approbation de l'ordre du jour [Béchar] 13:40
3. Mesures de suivi précédentes [Caldwell] 13:45
4. Conditions actuelles et aperçu de la régularisation [Bruxer] 13:50
 - a) Aperçu de la régularisation [Bruxer]
 - b) Déviation mineure pour le halage des bateaux – examen [Bruxer]
5. Mesures d'entités énergétiques concernant les demandes d'exploitants de réseau [Morton. Davis] 14:15
 - a) Aperçu des directives/mesures proposées par la NYPA et OPG
 - b) Examen de la proposition par le GCO
6. Renouvellement du site Web de la CMI/du Conseil [Dickhout] 14:25
- PAUSE (15 min) 14:45
7. Comité des communications [Hudon] 15:00
 - a) Mise à jour sur la stratégie de communication de l'IIBH [Don Huff].
 - b) Activités de sensibilisation du public [Hudon]
8. Comité GAGL [Leger, Heer] 15:50
 - a) Rapport annuel 2017 – Points de la présentation à la CMI
 - b) Orientation pour l'exercice 2019
9. Examen des présentations semestrielles [Caldwell] 16:10
10. Autres activités [Caldwell] 16:20
 - a) Changements proposés concernant les représentants du GCO [Rondeau, Belzile].
 - b) Réunions d'octobre/avril – avant ou après la présentation? [Béchar]
 - c) Prochaine réunion du Conseil : Détroit, 5 et 6 mars 2019 (ateliers jour 1, réunion jour 2)
 - d) Réunions du Comité GAGL : Burlington, février 2019; Buffalo ou Détroit, juin 2019
11. Examen des mesures de suivi [Caldwell] 16:50
12. Mot de la fin et levée de la séance [Béchar] 16:55